

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

semaine du : du 30 juin au 4 juillet 2014					
NO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8800	Syndicat de l'enseignement Val-Maska c. Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	5110	Me Robert Choquette	Personnel enseignant - Formation professionnelle - Reconnaissance de l'expérience - Objection de la partie patronale - Prescription - Notion de grief continu	Griefs rejetés - Objection de la partie patronale accueillie
8801	Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île c. Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	5152	Me Denis Tremblay	Enseignante - Éducation physique - Répartition des fonctions - Stabilité - Règles prévalant dans l'entente locale et dans la convention collective nationale	Griefs partiellement accueillis
8802	Syndicat du personnel de soutien scolaire de la commission scolaire des Découvreurs c. Commission scolaire des Découvreurs	5320	M. Gilles Laflamme	Service de garde - Comblement d'un remplacement temporaire d'une technicienne d'une durée de 20 semaines ou plus - Pratique de la commission scolaire - Banque de candidatures - Estoppel	Grief accueilli
8803	Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal c. Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île -et- Claudia Ouellet	5210	Me Martin Racine	Réclamation de salaire versé en trop - Délai pour réclamer (6 mois - art. 71 Ct) - Le délai commence à courir à compter de la connaissance des faits	Grief rejeté

8804	Syndicat de l'enseignement de Val-Maska c. Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	5110	Me Jean Gauvin	Octroi d'un congé sans traitement en prolongation d'un congé de paternité - L'enseignant qui a bénéficié d'un congé de paternité, suivi d'un congé sans traitement à l'intérieur d'une même année scolaire, peut-il demandé de bénéficier d'un congé sans traitement pour l'année scolaire suivante ?	Grief accueilli
------	---	------	----------------	---	-----------------